

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 22 - 26 octobre 2001

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 5 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2001/5(A,B,C,D)/2
9 octobre 2001
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (CCQAB)

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du CCQAB sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Point 5 a)—Deuxième rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le commissaire aux comptes dans son rapport de vérification des états financiers de 1998–1999
- Point 5 b)—Nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période 2002 à 2005: rapport final du jury d'évaluation
- Point 5 c)—Budget du PAM pour l'exercice biennal 2002–2003
- Point 5 d)—Le système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) au service de l'analyse et de la maîtrise des coûts

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES —NEW YORK

Référence: AC/1468

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

Le 3 octobre 2001

Madame le Directeur exécutif,

Veillez trouver ci-joint le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le projet de budget du PAM pour l'exercice biennal 2002–2003 (WFP/EB.3/2001/5-C/1) ainsi que les rapports intitulés "Deuxième rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son Rapport de vérification des états financiers de 1998–1999" (WFP/EB.3/2001/5-A/1), "Le système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) au service de l'analyse et de la maîtrise des coûts" (WFP/EB.3/2001/5-D/1) et "Nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période 2002–2005: Rapport final du Jury d'évaluation" (WFP/EB.3/2001/5-B/1).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire reproduire le rapport *in extenso* et le présenter au Conseil d'administration à sa prochaine session en tant que document complet et séparé, et en communiquer une version imprimée (dans toutes les langues) au Comité consultatif à votre plus proche convenance.

Veillez agréer, Madame le Directeur exécutif, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Comité consultatif:

(Signé)

C.S.M. Mselle

Madame Catherine Bertini
Directeur exécutif
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68/70
00148 Rome (Italie)



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Questions financières et budgétaires

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le projet de budget du Programme alimentaire mondial pour l'exercice biennal 2002–2003 (WFP/EB.3/2001/5-C/1). Le Comité consultatif était également saisi des rapports intitulés "Deuxième rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son Rapport de vérification des états financiers de 1998–1999" (WFP/EB.3/2001/5-A/1) et "Le système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) au service de l'analyse et de la maîtrise des coûts" (WFP/EB.3/2001/5-D/1). Lors de son examen de ces rapports, le Comité s'est entretenu avec le Directeur exécutif et d'autres représentants du PAM, lesquels lui ont fourni un complément d'information et des éclaircissements. En outre, le Comité était saisi du rapport intitulé "Nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période 2002–2005: Rapport final du Jury d'évaluation" (WFP/EB.3/2001/5-B/1). Les observations du Comité touchant la nomination du Commissaire aux comptes du PAM figurent aux paragraphes 16 à 19 ci-dessous.

Projet de budget du PAM pour l'exercice biennal 2002–2003

2. Pour ce qui est de la présentation du document budgétaire (WFP/EB.3/2001/5-C), le Comité consultatif demande qu'à l'avenir, les informations figurant à l'annexe II soient incorporées aux sections II et III du document.
3. Le Comité consultatif rappelle le paragraphe 2 de son rapport concernant le projet de budget du PAM pour l'exercice biennal 2000–2001 (WFP/EB.3/99/3(A,B,C)/2), dans lequel il a indiqué que "le document tient compte d'un certain nombre des recommandations et suggestions formulées dans les précédents rapports du Comité mais ce dernier recommande qu'à l'avenir, le projet de budget comporte des informations concises sur la suite donnée à toutes ses recommandations, comme le font l'Organisation des Nations Unies et les autres fonds et programmes". Le Comité réitère cette recommandation et note, en particulier, qu'il n'est donné aucune information touchant la suite donnée à ses recommandations concernant les postes.
4. Pour l'exercice biennal 2000–2001, comme indiqué aux paragraphes 22 à 30 du projet de budget, le volume estimatif total des produits alimentaires devant être livrés pendant l'exercice a été révisé à la hausse et porté de 5,165 millions de tonnes, chiffre initialement prévu à 7,181 millions de tonnes, soit une augmentation de 39 pour cent, tandis que les dépenses devraient augmenter de 747 millions de dollars, soit 28 pour cent. Comme indiqué au paragraphe 24 du rapport, la principale raison de ces augmentations a été un important don de produits supplémentaires de la part du principal donateur au Programme. Le Comité consultatif note que, dans l'exercice des pouvoirs que lui a accordés le Conseil d'administration d'ajuster le budget des services d'administration et d'appui aux programmes (AAP) lorsque le volume des opérations varie de plus de 10 pour cent par rapport au niveau prévu, le Directeur exécutif a accru l'élément AAP pour 2000-2001 de 48 millions de dollars (soit 25 pour cent) par rapport au budget approuvé pour le porter à 239,7 millions de dollars au total. Les fins auxquelles les fonds supplémentaires ont été utilisés sont résumées au paragraphe 82 du rapport.
5. Pour l'exercice biennal 2002–2003, le montant total des ressources, comme indiqué aux paragraphes 31 à 46 du rapport, est estimé à 2,931 milliards de dollars, soit une diminution



de 474 millions de dollars ou 14 pour cent par rapport au budget révisé de 2000–2001 (3,405 milliards de dollars). Ce budget devrait permettre de financer la livraison de 5,471 millions de tonnes de produits alimentaires et coûts d'appui connexes, soit une diminution de 24 pour cent par rapport à l'estimation des quantités livrées pendant l'exercice biennal 2000–2001, à savoir 7,181 millions de tonnes. Comme le montre le tableau 2, les ressources projetées pour 2002–2003 comprennent la valeur des produits, estimée à 1,281 milliard de dollars, des contributions en espèces de 1,593 milliard de dollars, 2 millions de contributions en espèces des gouvernements aux dépenses locales (CCEG) et des recettes de 55 millions de dollars provenant des intérêts.

6. Comme indiqué au tableau 3, le volume projeté des opérations, c'est-à-dire 5,471 millions de tonnes, se décompose comme suit: 1,462 million de tonnes pour les activités de développement, 2,408 millions de tonnes pour les opérations d'urgence et 1,601 million de tonnes pour les interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR). La valeur estimative de ces contributions, comme indiqué au tableau 4, est de 600 millions de dollars pour les activités de développement, de 1,297 milliard de dollars pour les opérations d'urgence et de 864 millions de dollars pour les IPSR.
7. Le tableau 5 du projet de budget comporte une décomposition du budget total par catégorie de coût et rubrique budgétaire. Les estimations pour l'exercice biennal 2002–2003 au titre des coûts opérationnels directs se montent à 2 416 304 000 dollars tandis que les coûts d'appui représentent 457 601 000 dollars, soit 247 801 000 dollars pour les coûts d'appui directs et 209 800 000 dollars pour les coûts d'appui indirects (ou dépenses AAP). Le Comité consultatif relève, au tableau 5, que le projet de budget AAP pour l'exercice biennal 2002–2003 est moindre que les estimations pour 2000–2001 (209,8 millions de dollars contre 239,7 millions). Le Comité note en outre, comme indiqué au tableau 15 et au tableau B de la section IV, que les estimations au titre des coûts d'appui directs reflètent une diminution des dépenses de personnel, ramenées de 181 941 000 dollars en 2000–2001 à 149 482 000 dollars pour 2002–2003, ainsi qu'une diminution des effectifs, ramenés de 4 478,3 années de travail en 2000–2001 à 4 018,5 années de travail en 2002–2003. Il n'y a pas de réduction correspondante du budget AAP alors qu'en fait, comme le montrent les tableaux B et C de la section IV, les dépenses de personnel ont augmenté, passant d'un chiffre estimatif de 148 540 000 dollars en 2000–2001 à 149 010 000 dollars en 2002–2003 et que les effectifs sont passés de 1 175,5 à 1 206,5 années de travail. Après avoir demandé pourquoi les dépenses de personnel imputées au budget AAP n'avaient pas diminué, le Comité consultatif a été informé que les coûts d'appui indirects (ou dépenses AAP) représentaient des coûts fixes imputables à différentes activités. Le Comité relève toutefois au tableau C de la section IV que le PAM a pu réduire les dépenses hors personnel, qui ont été ramenées de 91 206 000 en 2000–2001 à 60 790 000 dollars en 2002–2003.
8. En ce qui concerne les dépenses de personnel, le Comité consultatif est d'avis qu'il convient, lorsqu'il faut ajuster les coûts imputés au budget AAP par suite d'une augmentation du volume des opérations, d'avoir recours dans toute la mesure possible à des engagements pour des périodes de courte durée. En outre, si le Comité appuie la marge de manoeuvre qui a été accordée au Directeur exécutif pour qu'il soit possible d'accroître le budget AAP lorsque le volume des opérations augmente, il faut simultanément veiller à ce que le financement des coûts fixes liés à de tels ajustements temporaires soit géré de telle sorte que le Directeur exécutif puisse ajuster l'élément AAP si le volume des livraisons est inférieur aux prévisions. De plus, le Directeur exécutif devrait justifier le maintien en fonction du personnel supplémentaire recruté du fait d'une révision à la hausse de l'élément AAP du budget et devrait présenter clairement cette information dans les futurs projets de budget.



9. Le Comité consultatif prend note des quelques 16 initiatives devant être entreprises pendant l'exercice biennal 2002–2003 au titre du budget des services d'appui qui sont exposées aux paragraphes 106 à 162 du projet de budget. À ce propos, le Comité rappelle que le précédent projet de budget du PAM (WFP/EB.3/99/3-A) contenait 11 initiatives de ce type, nombre d'entre elles étant prévues dans les mêmes domaines que ceux visés par le projet de budget pour 2002–2003. Le dernier projet de budget, toutefois, n'indique aucunement quels ont été les progrès accomplis ou les résultats obtenus à la suite des initiatives prises pendant l'exercice 2000–2001. Le Comité demande qu'à l'avenir, le projet de budget contienne des informations touchant l'impact des initiatives prises pendant l'exercice précédent.

Le système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) au service de l'analyse et de la maîtrise des coûts

10. Le Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP), maintenant rebaptisé système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS), est l'une des initiatives envisagées (paragraphes 107 à 110). Le Comité consultatif était également saisi à ce propos d'un rapport distinct sur le système WINGS (WFP/EB.3/2001/5-D/1), qui décrit comment le nouveau système générera des informations pouvant servir à une analyse des coûts. Le rapport ne contient cependant aucun détail touchant les résultats attendus de la mise en oeuvre du système WINGS. À sa demande, le Comité a été informé que les résultats escomptés étaient notamment une amélioration de la productivité et une réduction des dépenses de personnel mais qu'il était trop tôt pour pouvoir les quantifier avec précision. Le Comité suppose qu'avant d'entreprendre cette initiative, il a été procédé à une analyse approfondie pour déterminer les domaines dans lesquels des économies et une plus grande efficacité serait possible. Le Comité recommande que les informations disponibles à ce propos soient incorporées au prochain rapport à ce sujet. En outre, le Comité considère que les fonctionnalités du système WINGS ne sont pas clairement identifiées dans le rapport. Il faudrait en particulier indiquer clairement, dans le prochain rapport, quel sera le rôle du système WINGS dans la gestion administrative et l'administration des ressources humaines.
11. Le Comité consultatif insiste sur l'importance qu'il y a à dispenser une formation aux usagers du système WINGS ainsi que de mettre en place des moyens efficaces de maintenance et d'aide aux usagers.
12. Le Comité consultatif relève qu'il est intervenu au PAM une décentralisation considérable des pouvoirs en matière opérationnelle depuis que cette initiative a été lancée, en 1996. Comme indiqué au paragraphe 116 du projet de budget, le programme de décentralisation du PAM avait été achevé au 1er septembre 2001 avec la réinstallation sur le terrain des deux bureaux régionaux encore à Rome. Le Comité se félicite de ces résultats. Il a été informé qu'il y avait eu au PAM des discussions touchant la possibilité de décentraliser certains services, comme la gestion des ressources humaines et des finances, mais que cette question devait être étudiée plus avant. Le Comité a été informé en outre que la mise en place du système WINGS dans les bureaux régionaux avait rendu la décentralisation possible et qu'il était prévu d'introduire le système dans tous les bureaux de pays. De l'avis du Comité, le Programme devrait être mieux à même de suivre la décentralisation lorsque le système WINGS aura été mis en place dans tous les bureaux du PAM. Le Comité encourage donc ce dernier à continuer d'étudier les possibilités de décentralisation de ses services.
13. La question de la sécurité et de la sûreté du personnel est évoquée aux paragraphes 133 à 138 du projet de budget. Le Comité consultatif relève que, comme indiqué au paragraphe 138, les dépenses du PAM au titre des mesures de sécurité sont estimées à



12 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002–2003, y compris sa participation aux coûts du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité (UNSECOORD). Le Comité croit comprendre que, comme décidé par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/238 du 23 décembre 2000 (voir également le document A/56/6, paragraphes 30.2 à 30.8), la répartition des coûts sera ajustée à la lumière de l'accord qui interviendra en définitive entre l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires du système des Nations Unies sur la répartition des coûts des mesures de sécurité interorganisations. Le Comité reviendra sur cette question lorsqu'il examinera le rapport du Secrétaire général.

14. S'agissant de l'impact de l'introduction des engagements pour une durée indéfinie sur la gestion du personnel, le Comité consultatif a été informé qu'il était trop tôt pour procéder à une évaluation en bonne et due forme. Le Comité demande que des informations sur ce point soient données dans le prochain projet de budget.

Deuxième Rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son Rapport de vérification des états financiers de 1998-1999

15. En ce qui concerne le Deuxième Rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son Rapport de vérification des états financiers de 1998-1999 (WFP/EB.3/2001/5-A/1), le Comité consultatif recommande que l'on veille, à l'avenir, à rendre compte de l'impact de l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes.

Nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période 2002-2005: Rapport final du Jury d'évaluation

16. Lorsqu'il a examiné le rapport sur la nomination du Commissaire du PAM pour la période 2002–2005, le Comité consultatif s'est entretenu avec le Président du Jury d'évaluation et le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes du PAM. Le Comité relève que c'est la première fois que le PAM et la FAO nommeront des commissaires aux comptes séparés. À ce propos, le Comité rappelle qu'aucune disposition de leurs règlements respectifs ne stipule que les deux organisations doivent avoir un seul et même commissaire au comptes.
17. Dans son rapport, le Jury décrit le processus d'appel d'offres et d'évaluation technique et financière des candidats. Sur la base d'un système de pondération approuvé par le Conseil d'administration (Décision 2000/EB.A/7 du Conseil), le Jury recommande que le Conseil d'administration nomme le Contrôleur et Vérificateur général du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Commissaire aux comptes du PAM pour la période 2002–2005.
18. Il est également indiqué dans ledit rapport que le Contrôleur et Vérificateur général de l'Inde est arrivé en deuxième position avec 880,5 points sur 1 000, alors que le Contrôleur et Vérificateur général du Royaume-Uni en avait obtenu 881,4. Après avoir demandé s'il avait été prévu une procédure pour départager deux candidats qui étaient presque *ex aequo*, le Comité consultatif a été informé que le Jury avait demandé l'avis du Conseiller juridique de la FAO, qui avait déterminé que le Jury devait recommander le candidat ayant obtenu la note la plus élevée. Le Comité a sollicité des informations au sujet du coût des services des deux candidats. Selon les informations reçues, le Contrôleur et Vérificateur du Royaume-Uni avait fait une proposition financière de 475 000 dollars pour l'exercice biennal 2002–2003, tandis que la proposition correspondant du Contrôleur et Vérificateur général de l'Inde se montait à 485 534 dollars.



19. Le Comité consultatif prend note des procédures qui ont été suivies, telles qu'elles sont décrites dans le rapport, et du fait que le Jury d'évaluation, tout en recommandant la nomination du Contrôleur et Vérificateur général du Royaume-Uni, a également indiqué quel était le deuxième candidat. Cela étant, le Comité ne voit aucune raison de douter de l'intégrité du processus d'évaluation et de sélection.

